

L'ÉCOLE DE LA LUTTE!

le journal de **sud** éducation éducation 13 / pour une autre école, une autre société

#8
mai / 23

ECHOS

P.3

5 signes que votre
chef-fe est autoritariste

FOCUS

P.6-9

20 textes sinon pan-pan
cul-cul !

FACE A LA MONTEE DE L'AUTORITARISME

NE RESTONS PAS SAGES !

date de dépôt : 2 juin 2023

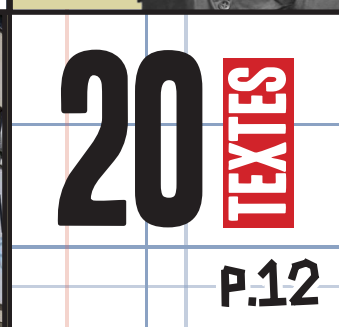
PIC Vitrolles

P4
mo
LA POSTE



Si la mobilisation contre la réforme des retraites a ravivé un esprit de révolte dans le camp social, un autre phénomène l'a accompagnée : c'est la montée en puissance de la réponse autoritaire et répressive face à la contestation. Agressions et surveillance policières, entraves au droit de grève dans l'administration et dans les entreprises, interdictions et dissuasions de manifester, appels à un retour à l'ordre : tous ces usages répressifs et autoritaires des institutions de l'État et du capital soulignent le constat d'un impossible dialogue entre la majorité de la population et une minorité gouvernante barricadée dans son projet idéologique de destruction de l'état social.

Dans l'éducation, de l'école à l'université, l'autoritarisme est une vieille histoire. Mais il connaît aujourd'hui un regain inquiétant : répression des blocus lycéens, mise au pas de la jeunesse par la sélection de Parcoursup et la militarisation du SNU, évacuation des amphis occupés à l'université, injonctions pédagogiques ignorantes du terrain, violence hiérarchique favorisée par la contractualisation, etc. ElèveS, étudiantEs, personnelEs : toutEs se heurtent à des pouvoirs devenus intolérants à toute critique et à toute opposition. Etat des lieux



INFO SUD EDUCATION

Journal trimestriel de SUD éducation Bouches-du-Rhône, 29 Boulevard Longchamp, 13001, Marseille

Directrice de publication : Hélène Ohresser

Edité et imprimé par les soins du syndicat.
N° de CCPAP : 0517505678

REMERCIEMENTS

Merci à toutes les contributeurs-trices de ce numéro pour leur travail d'écriture, de maquettage, de relecture, d'illustration, de coordination (Tristan, Hélène, Sylvie, Emilie, Alice, Delphine, Karine, Charly, Isabelle, Elodie, Sonia, Cécile, Odilon, Jeff) et à toutes celles et ceux qui se sont occupé-es du pliage, du postage, de l'enregistrement pour leur énergie militante sans laquelle rien n'est possible.

*SUD éducation 13 a choisi de transféminiser ses textes. Leur lecture n'en est pas plus difficile, elle est juste politique parce qu'elle inclut les invisibles : les minorités de sexe et de genre.

SIGNES QUE VOTRE CHEF-FE EST AUTORITARISTE

Dans la droite lignée de l'ancien ministre Blanquer, de plus en plus de chefEs se montrent hostiles et caporalistes envers des collèguEs et plus particulièrement des syndicalistEs. Pourquoi s'en priver, c'est tellement facile lorsqu'on détient le pouvoir, bien plus facile que de faire preuve de conciliation et de bienveillance. Sauriez-vous reconnaître le/la vôtre dans ce portrait de parfaitE petitE chefE autoritaristE ?

et incompetentEs. Cette arrogance possède en elle le germe de vouloir écraser les autres par la suffisance.



C'est le/la chefE coléreusE.

Iel emploie des expressions catégoriques et part du principe que l'irritabilité est un signe de sérieux et de responsabilité dans le travail. Pour cela, il est fréquent qu'iel exprime des ordres avec un ton désagréable ou qu'iel résolve un problème par les cris. Iel croit qu'iel a le droit de réprimander ses collèguEs voire de les aggraver verbalement. Ces chefEs génèrent ainsi une atmosphère de tension permanente.



de sanctionner constamment les comportements qu'iel considère comme inadéquats, le plus souvent en s'appuyant sur le règlement. Pour les sanctions, iel utilise en général toute la palette dont iel dispose depuis le mauvais emploi du temps jusqu'à la demande d'un conseil disciplinaire.

**Alors ? Vous l'avez reconnuE ?
Moi oui !**



C'est le/la chefE suprême qui a une idée autocratique du pouvoir.

IntransigeantE, ses ordres ne se discutent pas. Les choses doivent se faire exactement comme iel exige. Iel suppose que la force est synonyme de rigidité, il faut être strictE pour ne pas donner une image de faiblesse. Or, diriger en « maîtrE absoluE » nécessite l'utilisation de la peur par la menace, mais aussi de la division, stratégie qui vise à opposer les éléments d'un tout pour les affaiblir et à user de son pouvoir pour les influencer (voire les acheter à coup d'heures sup par exemple).



C'est le/la chefE incapable de communiquer.

Iel ne sait pas écouter les autres, iel croit que prêter de l'attention à ce que disent les collèguEs revient à leur accorder une importance qu'iels ne méritent pas. Iel est convaincuE que le fait d'écouter les subalternes réduit le pouvoir qu'iel a sur elleux. Ce type de chefE a aussi pour habitude de dévaloriser les paroles des autreS souvent en utilisant l'indifférence. De la même façon, iel estime qu'iel n'a pas à expliquer ses décisions, puisqu'elles sont irrévocables. De toutes façons, iel n'accepte aucune controverse, alors à quoi bon parler.



C'est le/la chefE qui contrôle et sanctionne.

Iel n'accorde pas sa confiance aux personnellEs avec qui iel travaille et pour cela, iel est persuadéE que la meilleure stratégie est de contrôler leurs moindres actions. Iel est convaincuE que son devoir est surtout de surveiller et

Pour lutter contre ce type de chefE, il n'existe qu'un seul moyen : prendre le contre-pied. Face à unE chefE suprême et unique **il faut mener un combat collectif.** Face à unE autocratE, **il faut utiliser tous les moyens démocratiques** à notre disposition (CA, HIS, AG, CAPA, CHSCT, ...) pour débattre et rendre compte de l'action syndicale en toute transparence. Face à l'arrogance, et même quand on est dans le dur, **il faut toujours faire preuve de respect.** Face à la colère, **il faut garder son sang-froid**, sourire et chercher l'apaisement. Il faut communiquer le plus souvent possible, avec toutes les collèguEs, prendre les avis de tout le monde, ne pas craindre les menaces, dénoncer les harcèlements, **se soutenir mutuellement... parce qu'à la fin c'est toujours les gentilLÉs qui gagnent.**

C'est le/la chefE arrogantE. Iel est persuadéE de détenir un poste de pouvoir qui le/la rend meilleurE que les autres, ainsi les collèguEs ont à ses yeux moins de valeur que lui/elle. Cette arrogance se manifeste dans ses gestes et dans le ton qu'iel utilise, souvent intimidantE, iel affiche un comportement hautain. Généralement, iel mésestime ses collèguEs qu'iel juge feignantEs



MAINTENIR LA P

“Tiens, ramasse tes couilles, enculé”, “Vous n’aviez qu’à rester chez-vous” ou “défoncez-moi tout ça”, des phrases parmi tant d’autres qui témoignent davantage de la systématisation des violences policières lors des mouvements sociaux que de quelques dérapages isolés. La première est lâchée par un officier de police après qu’il ait fait usage de son LBD dans une manifestation parisienne contre la réforme des retraites en 2023. La suivante est une réponse à une manifestante et sa fille coincées dans une “nasse” depuis plusieurs heures, lors des mobilisations contre la retraite à points en 2019. La dernière, c’est l’ordre donné par un commissaire de police à ses troupes lâchées sur les Gilets Jaunes en 2018. Depuis 2016 et la mobilisation contre la Loi Travail, la doctrine du maintien de l’ordre en France a opéré un tournant autoritaire sans précédent. Une dérive structurelle dictée par la volonté politique de réprimer les contestations plutôt que de garantir leur libre expression.

Les chiffres des violences policières et les nombreux témoignages quant à l’usage de la police dans les mouvements sociaux ont de quoi donner le tournis. En quelques années, ce qui était l’exception est devenue la règle et il est désormais fréquent de faire le constat de mutilations ou d’autres bavures policières dans les manifestations. Une utilisation tellement disproportionnée de la force qu’elle a entraîné la mort de 3 personnes en moins d’une dizaine d’années avec le décès de Rémi Fraisse à Sivens, de Steve Maia Caniço à Nantes et celui de Zineb Redouane à Marseille. Avec trente manifestantEs éborgnéEs, des dizaines de mains arrachées et des centaines de blessésEs graves, le mouvement des Gilets Jaunes a concentré de façon inédite ce déchaînement de violence et témoigne à lui seul de la volonté délibérée de l’Etat de meurtrir sa propre population.

A l’occasion de la mobilisation en cours contre la réforme des retraites, le gouvernement de Macron est à nouveau pointé du doigt au niveau international que ce soit par des ONG comme Amnesty International ou par des institutions mondiales comme l’ONU. Les rapports se succèdent pour dénoncer la doctrine du maintien de l’ordre à la française. La Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe s’est elle-même inquiétée de la situation en France et déclare dans un communiqué fin mars 2023 : « Les conditions dans lesquelles les libertés d’expression et de réunion trouvent à s’exercer en France dans le cadre de la mobilisation sociale contre la réforme des retraites sont préoccupantes. Il appartient aux autorités de permettre l’exercice effectif de ces libertés, en protégeant les manifestants pacifiques et les journalistes couvrant ces manifestations contre les violences policières et contre les individus violents agissant

REPRESSION, VIOLENCES POLICIERES, MA

dans ou en marge des cortèges ». « Des actes répréhensibles commis par d’autres personnes au cours d’une manifestation ne sauraient justifier l’usage excessif de la force par les agents de l’Etat. Ces actes ne suffisent pas non plus à priver les manifestants pacifiques de la jouissance du droit à la liberté de réunion »

Aux violences physiques s’ajoutent en effet les violences psychologiques et symboliques. Les nombreuses arrestations arbitraires qui se sont déroulées ces dernières semaines laissent des traces sur celles et ceux qui les subissent. Les gardes à vue et le temps de privation de liberté provoquent des traumatismes profonds. Partir en manifestation et ne pas rentrer chez soi le soir, subir les menaces et les insultes de certainEs représentantEs des forces de l’ordre est tout sauf anodin. Une stratégie de la tension qui n’a qu’un seul objectif : instiguer la peur et intimor le silence. Les manifestations spontanées quasi quotidiennes dans plusieurs villes de France suite au recours du 49,3 ont été le théâtre d’un nombre inouï d’arrestations. Les gardes-à- vue abusives et les fameux “PV minority” report instaurent l’idée que l’on peut être coupable du simple fait de manifester. C’est tout le sens des déclarations mensongères du ministre de l’intérieur affirmant que toute participation à une manifestation

PEUR

MAINTIEN DE L'ORDRE



non déclarée était illégale. Un constat partagé par de nombreux magistrats. Pour preuve, ne serait-ce que pour le seul soir du 16 mars, sur les 293 interpellations réalisées à Paris, seule 3% d'entre elles ont donné lieu à des poursuites judiciaires. Les avocats des personnes interpellées témoignent de nombreuses gardes-à-vue de près de 48h sans le moindre dossier solide. Une pratique qui s'apparente à des gardes-à-vue sanction sans aucun fondement juridique. Si la judicialisation du maintien de l'ordre n'est pas nouvelle, elle ne cesse de s'aggraver et peut avoir de lourdes conséquences sur les personnes qui en sont victimes. Comme le dénonce le Syndicat de la Magistrature, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une "instrumentalisation du droit pénal par le pouvoir politique afin de dissuader les manifestants de manifester et d'exercer cette liberté".

Du côté de l'étranger, la doctrine du maintien de l'ordre à la française passe pour archaïque. La France est une des rares démocraties européennes à utiliser des armes de guerre contre sa population. En Allemagne, en Belgique, au Danemark, au Royaume-Uni et dans bon nombre de pays d'Europe de l'Ouest et du nord, pas de

recours au LBD, pas d'utilisation de charge explosive, pas de grenade lacrymogène, encore moins de véhicules blindés. Là où en France un tel usage est permanent, d'autres démocraties font un choix tout autre en privilégiant la stratégie de la désescalade et refusant par dessus tout la mutilation de leurs concitoyens. La liberté de manifester y est considérée comme sacrée. Les images des milliers de projectiles jetés, l'intervention des policiers de la BRAV-M en Quad et la gravité des blessures infligées aux manifestants à Saint-Soline dénotent avec cette évolution.

Mais là encore, un agent de police ne peut blesser avec une grenade de désencerclement ou un LBD que s'il en est équipé. Et c'est là que le débat sur les violences policières doit se muer en procès contre les violences de l'Etat. Le maintien de l'ordre est l'opération policière la plus militarisée au sens où elle obéit à une chaîne de commandement très hiérarchisée et définit dans le cadre du Schéma National du Maintien de l'Ordre. On y prévoit, les techniques à employer, la gradation de la réponse, les armes à utiliser. Lorsqu'un policier blesse un manifestant, il y a un responsable politique derrière ce choix. Depuis sa prise de fonction place Beauveau, Gérald Darmanin n'a eu de cesse de durcir ce cadre général tout en cou-

vrant abus et dérives de grande échelle. Les quelques sanctions pour l'exemple de fonctionnaires de police ne suffiront pas à le dédouaner. Cette vision politique c'est aussi celle de Macron.

Face à cette violence de l'Etat, le mouvement social s'organise lui aussi. Si la peur de manifester l'emporte parfois, elle fait aussi place à de nouvelles pratiques militantes et à la détermination de faire respecter ses droits malgré tout. Face à la gravité des attaques que nous subissons, les mobilisations sont de plus en plus fréquentes et radicales et il ne peut y avoir de réponse policière aux crises, sociales, économiques, et écologiques que nous subissons. La répression à laquelle nous assistons n'étouffera pas la contestation, mais risque au contraire de faire naître de nouvelles crises. Elle est finalement l'expression la plus éclatante de la fuite en avant de gouvernements successifs en manque de légitimité.

VIOLENCES HIERARCHIQUES & AUTORITARISME

LA CRAVATE POUR MATRAQUE

Avril 2016. L'obligation de neutralité, si souvent utilisée contre les voix discordantes, est inscrite dans la loi. Les personnelEs de l'éducation nationale assistent depuis dix ans à une dérive autoritaire de la part du ministère et doivent faire face à la violence hiérarchique liée à une organisation pyramidale. Cette violence, les professeurEs, AED, AESH ou encore secrétairEs, la subissent de plein fouet et rencontrent souvent des difficultés de santé liées à la pression qu'ils peuvent subir, tous degrés et fonctions confondus, face à des chefEs d'établissement ou inspecteurICEs de l'Education Nationale autocratiques.



Un pouvoir managérial

Depuis 1985 et la création des EPLE (établissement public local d'enseignement), les collèges et lycées se sont vu confier une large autonomie sur le plan administratif et financier : prises de décisions en leur nom, signature de contrats, actions en justice etc. Les compétences décisionnaires étaient alors partagées entre les chefEs d'établissement, proviseurEs et principalEs, et le conseil d'administration. Néanmoins, au fil des années, le pouvoir de ce dernier a nettement diminué et devient davantage une chambre d'enregistrement qu'une réelle instance décisionnaire. Les pouvoirs du ou de la chefE d'établissement se sont à contrario renforcés.

En 2014, à la suite du décret Hamon, le PPCR renforce en effet le pouvoir managérial puisque l'évaluation est désormais liée davantage à l'avis des supérieurEs

hiérarchiques qu'à celui des inspecteurICEs. Fidèles à une idéologie néolibérale, les conditions de rémunération et de progression sont liées à une échelle locale. Les quatre rendez-vous de carrière et le bilan professionnel annuel ramènent au niveau de l'établissement les procédures d'évaluation, dans la logique de l'autonomie de la structure éducative qui tend alors à devenir une entreprise.

Contractualiser pour mieux régner

Cette autonomie des établissements renforce l'ensemble de la chaîne hiérarchique au détriment des personnelEs en créant des hiérarchies intermédiaires. Ces dernières réduisent notre capacité à instaurer un rapport de force. Les chefEs peuvent en effet se dédouaner en rappelant qu'ils sont de simples exécutantEs des décisions ministérielles. Cet argument reste cependant un leurre. La loi de la transformation de la fonction publique de 2019 vise à remplacer

progressivement le statut de fonctionnaire par celui de contractuelEs en permettant aux chefEs d'établissement de recruter sur entretien, au détriment des mutations contrôlées par des commissions paritaires qui ont disparu. D'ailleurs le décret n°2020-130 du 11 août 2020 relatif aux personnelEs de direction ouvre le concours de recrutement aux candidatEs issuEs du privé. Signe d'une réelle idéologie managériale au sein de l'EN.

Cependant, celles ou ceux qui subissent de plein fouet la violence hiérarchique au sein de leur établissement sont les employéEs contractuelEs de l'éducation nationale. Pour les AESH ou les AED, les chefEs d'établissement détiennent les pleins pouvoirs et le renouvellement du contrat reste à leur libre appréciation chaque année. De surcroît, de nombreux professeurEs contractuelEs font face à une pression hiérarchique importante, sous la menace d'un avis négatif en fin d'année scolaire qui entraînerait alors le non-renouvellement de leur contrat. Ces pratiques ultralibérales sont sources d'inquiétudes et de dégradation de la santé des personnelEs, allant même parfois jusqu'à la discrimination syndicale déguisée. SUD éducation dénonce sans relâche cette contractualisation et demande une titularisation de ces personnelEs et une meilleure rémunération.

Jouer avec la santé du personnel, c'est non !

QUE

Jusqu'en décembre 2021, malgré plusieurs tentatives d'imposer une hiérarchie intermédiaire par le

biais des directeurICEs, l'édu-

cation nationale s'était toujours heurtée à une

résistance farouche

des instituteurICEs

et professeurEs des

écoles très attachéEs à une gestion démocratique et collective

des établissements. La

loi Rilhac, votée en décembre 2021 est en

passage de changer leur fonctionnement, elle

crée une autorité fonctionnelle pour les directeurICEs et permet

une délégation de compétences de l'autorité académique.

Pour le moment les décrets d'application de cette loi sont

encore à l'étude et devraient, en partie, être examinés au CSAMEN de

mai 2023.

Nul doute que cela va notablement

changer l'ambiance dans

les écoles, en isolant de plus en plus

les directeurICEs, qui jusque là étaient des

colègueEs. En créant une

autorité fonctionnelle et en déléguant des compétences de l'autorité académique, on crée une

hiérarchie intermédiaire qui ne dit pas son nom. Le rôle que jouera

les directions, sous couvert des IEN, par exemple dans la répartition des briques du pacte et dans

l'attribution des heures supplémentaires risque de davantage

dégrader les conditions de travail déjà délétères dans les écoles et

de mettre en lumière le rôle hiérarchique que les directions vont être obligées d'endosser.

Le ministère Blanquer  été marqué par une recrudescence d'injonctions et d'autoritarisme. La multiplication des postes à profil, comme

pour les directions d'école en REP et REP + dans plusieurs départements, a permis de mettre à ses

postes des directeurICEs, triés qui, pour certainEs (encore minoritaires )

appliquent, avec zèle, les consignes autoritaires du ministère. La répression syndicale et les mutations d'office « dans l'intérêt du service » de

collègueEs comme Hélène à Bobigny et les « 6 de Pasteur » à Saint-Denis

sont des exemples de ces abus autoritaires et de ce dont est capable la hiérarchie de l'éducation nationale pour museler les personnelEs

qui se battent pour une école démocratique et émancipatrice.

Face à cette détresse, le discours paternaliste des différents ministres n'y fait rien. Les seuls leviers qui nous restaient comme le registre de santé et sécurité au travail (RSST), la commission d'hygiène et sécurité (CHS, CHSCTD ou CHSCTA) ou la médecine de prévention ne sont rien face à la violence hiérarchique subie par les personnelEs. Le ministère de l'éducation nationale préfère bâillonner les lanceurEUSEs d'alertes. Ces dernières sont alors « mutées dans l'intérêt du service », le devoir de réserve et l'obligation de neutralité semblent l'emporter sur les libertés pédagogiques et d'opinion. Ne restons pas seulEs et organisons-nous pour riposter. Face à l'autoritarisme, proposons l'autogestion !

L'autoritarisme de cette structure pyramidale entraîne une dégradation significative des conditions de travail et met en danger la santé des fonctionnaires et employés de l'éducation nationale. Ce renforcement du pouvoir hiérarchique crée une violence institutionnelle à l'origine de nombreux burn-out, voire de suicides. Selon un sondage de la MGEN datant de 2006, 21% des causes de souffrance au travail dans l'éducation nationale seraient liées aux supérieurs hiérarchiques. Par ailleurs, un sondage de l'IFOP, réalisé en 2014 dévoile l'importance accordée par les enseignants au rôle joué par les chefs d'établissement. Les résultats montrent que 40% des enseignants interrogés disent ne pas avoir le soutien de leur hiérarchie et de se sentir délaissés par elle. SUD éducation propose alors de s'en débarrasser !

Dans le 1er degré

Dans le premier degré, la configuration est différente : pas de supérieurE hiérarchique directE au sein de l'école, le conseil des maîtres a encore un rôle suffisamment important qui permet une gestion relativement démocratique de l'école. Les pressions hiérarchiques, de plus en plus pressantes ces dernières années, au travers notamment, des diverses évaluations quelles soient pédagogiques ou d'école, tendent à imposer une gestion de plus en plus managériale de l'école où la liberté pédagogique est de plus en plus bafouée.

LA JEUNESSE MISE AU PAS



En décembre 2018, une centaine de jeunes mis à genoux par les forces de l'ordre fières de leur acte et clamant « voilà une classe qui se tient sage ». Cette scène résume la vision que Macron et ses sbires ont de la jeunesse, conservatrice, exigeant une mise aux ordres de manière brutale. Depuis 2017, tous les moyens de propagande, des chiens de garde à twitter, et de coercition sont utilisés pour la faire appliquer.

Ainsi, la répression ne cesse de s'accroître sur une jeunesse à la fois criminalisée dès qu'elle demande des comptes et infantilisée quand elle demande un droit à la parole. Mais ces jeunes sont aussi au cœur de programmes présidentiels qui se veulent futuristes, dans l'action constante et dans la volonté de remodeler une société débarrassée de toutes vieilleseries, bref des relents fascisants des années 1920.

Et pour cela Macron rêve d'un pays aux ordres, des salariéEs, aux chômeurEUSEs, en passant par les sans-papiers et les étudiantEs. Donc voilà l'Elysée décidant la mise en place d'une « aventure SNU », comprenez Service National Universel. Ce

dispositif co-pensé par l'armée puisque c'est avec le général Daniel Ménaouine que l'Elysée a pensé cette expérience, doit concerner les jeunes à partir de 15 ans. Promesse de campagne de 2017 afin de « renforcer le lien armée - nation », de développer chez la jeunesse l'esprit de défense », « ce service militaire universel permettra aussi de disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable, complémentaire de la garde nationale » (Programme). Initialement Macron rêvait ainsi de formater 600000 jeunes par an. Mais cette jeunesse l'a tout simplement complètement ignoré lors du premier mandat - en effet seuls 2000 jeunes y ont participé en 2019 et 15000 en 2021. Une grande partie du monde associatif et des mouvements de jeunesse s'oppose à ce dispositif. Encadrés par des militaires, des dysfonctionnements graves sont

repérés et médiatisés comme à Evreux en juin 2019 lorsque 22 jeunes engagéEs dans le cadre du SNU s'évanouissent suite à un exercice de représentation élaboré dans des conditions trop difficiles. Idem un mois plus tard lorsque deux anciens de l'armée organisent une punition collective en pleine nuit au lycée Edmond Rostand. Cela choque... Il n'empêche. Le SNU est réaffirmé comme priorité pour le second mandat avec une secrétaire d'Etat entièrement dédiée au programme, Sarah el Haïry. Ce dispositif est désormais organisé en trois temps, un « séjour de cohésion », une mission d'intérêt général de 84 heures, et un engagement bénévole dans une association, une administration ou un corps en uniforme. Et dans une totale inversion des valeurs, et la pratique de la novlangue, ce qui doit être compris comme une obligation donc un devoir est présenté « comme un droit pour tous et toutes » par la secrétaire d'Etat... Effectivement, sortir des élèveEs de l'école pendant au moins deux semaines à partir de la seconde est désormais considéré comme une grande avancée sociale.

Cependant dans un contexte social enflammé et lâché par le Sénat qui dans un rapport du 8 mars dernier lui recommande de « surseoir » à cette généralisation du SNU notamment face au coût et au manque d'approfondissement du projet, « des incertitudes », Macron a été obligé de rétro-pédaler et d'enlever le SNU de la loi de programmation militaire présentée le 04 avril. Désormais vous ne trouverez plus sur le site présidentiel la mention « obligatoire »,

mais le dispositif doit « monter en puissance »...

Toujours dans cette mixité sociale en trompe-l'œil, la vaste fumisterie qu'est la plate-forme Parcoursup, arnaque numérique face au manque cruel et croissant de places dans l'enseignement supérieur. Dès 2017, Macron précisait que « l'Université n'est pas la solution pour tous », or l'Université est le terreau de la démocratie qui se pense - se panse - de l'accès à l'universalité du savoir pour toutEs. Or Parcoursup fait croire aux élèveEs et à leur famille que cet échec est le leur, qu'il est de leur faute, n'ayant pas suffisamment travaillé, obtenu les résultats attendus, etc. C'est ce que J. Faerber nomme l'apprentissage de la maltraitance. Parcoursup sera désormais généralisé à bac +3 afin de limiter davantage les jeuneEs ayant accès aux Masters.

Ainsi dans sa pensée toute néolibérale où l'individuE seulE échoue ou réussit, Macron favorise aussi, à travers cette exclusion, l'émergence du privé dans le secteur de l'éducation comme on peut le voir avec la floraison des « ...business school » pour remplacer un État rendu absent, abscons.

Il est désormais interdit de rêver, de s'émanciper, de s'échapper, de s'offusquer ; l'école doit servir juste à former les futurEs travailleurEUSeS de cette société néolibérale voulue par Macron à coup de triques et de slogans. Ce formatage à outrance est visible dans la question de la tenue vestimentaire, que ce soit lorsque B. Macron explique qu'elle est d'accord avec l'uniforme scolaire, suite à une proposition de loi posée par le FN en début d'année ou dans le rejet de toute forme d'expression vestimentaire d'une jeunesse qui dérange, à l'image des « tongues - chaussettes » interdites qui ont fait couler beau-

coup d'encre, des « crop-tops » ou des robes jugées trop longues. Ainsi Macron n'a pas hésité à dire en 2021 que « Tout ce qui vous renvoie à une identité, une volonté de choquer ou d'exister n'a pas sa place à l'école ». Toute la liberté d'unE adolescentE doit se noyer dans « la tenue républicaine ». En fait, cette mise au pas d'une école pour le patronat est visible dans la réforme de l'enseignement professionnel que Macron, grand paternaliste, tente d'expliquer directement aux lycéenEs. Ainsi, l'un des buts de cette réforme est d'arriver à « 100% d'embauche de ces jeunes ». Les formations doivent donc être « en adéquation avec les besoins des entreprises ». Et quid de l'enseignement supérieur ? Ce n'est pas le problème de Pap Ndiaye qui rappelle que la citoyenneté a aussi un côté « pratique », celle de « trouver un travail ». La jeunesse militarisée comme vaste réservoir de soldatEs, formatéEs comme vaste réservoir de main d'œuvre rendue docile par la responsabilisation mais aussi matraquée par la répression.

En effet, le mouvement social en cours, porté initialement par les OGM, est de plus en plus dynamisé par la jeunesse notamment depuis le passage en force du gouvernement dans le cadre du 49.3. Des blocus sont organisés devant les lycées, dans toute la France, et même dans des établissements historiquement peu remuants comme Henri IV ou Jeanson de Sully. Dans les universités, des occupations d'amphis sont devenues monnaie courante. Les AG fleurissent partout et dénotent une volonté autogestionnaire et une politisation des jeuneEs face à ces coups de massues répétés depuis 2017. Or comment répond le pouvoir macroniste ? Par les armes et des lois qui criminalisent les prises de parole des étudiantEs. Ainsi la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur prévoit depuis janvier dernier une

amende de plus de 500 euros pour toute occupation de lieu d'études. En parallèle à cette criminalisation, la police en armes affronte désormais les lycéenEs, place en GAV à tour de bras les lycéenEs, parfois collégienEs, qui bloquent ou manifestent et pratique l'intimidation en les suivant dans les manifestations. Les témoignages visibles sur le compte du collectif Anti-Répression lycée sont glaçants. Le pouvoir fait preuve d'une violence préventive afin de terroriser la jeunesse. Pourquoi ? parce que les deux dernières grandes mobilisations des jeunes, en 1986 et en 2006, ont été un succès. Malgré les mises en garde de la CGLPL, commission indépendante chargée de contrôler les mises en garde à vue dans le contexte de la réforme des retraites, le pouvoir persiste et signe, niant toute légitimité aux contre-pouvoirs indépendants.

La brutalisation du pouvoir passe par la criminalisation de toutEs ceux qui dérogent au discours d'une société atomisée, ordonnée, lissée, faite d'individuEs consentantEs et obéissantEs. La jeunesse est donc au cœur de cette brutalisation. Macron tape sur « le clou qui dépasse » afin d'instaurer un système illibéral basé sur de nouvelles valeurs, le sécuritarisme comme idéologie du tout-sécuritaire, l'autorité et le travail comme principal moyen d'aliénation.



EMPECHER LE MOBILISATION SUR LES CA

LES DERIVES AUTORITAIRES DE L'UNIVERSITE D'A

Au cours du mois de mars dernier, à Marseille sur le campus Saint-Charles comme à Aix-en-Provence sur le campus Schuman, les étudiantEs d'Aix-Marseille Université ont investi deux amphithéâtres pour en faire des espaces d'organisation, d'autoformation et de prise de décisions collectives. Une forme de mobilisation qui n'est pas au goût de la direction de l'université.

Ces occupations ont fait surgir l'actualité de la mobilisation contre la réforme des retraites sur des lieux d'études et de formations aseptisés, où les communications politiques ont été cantonnées à quelques panneaux d'affiches syndicaux au détour d'un couloir, au profit des activités culturelles consensuelles et surmédiatisées promues par l'Université. À l'inverse, le tractage et l'affichage militant est strictement interdit par un

règlement intérieur plus coercitif que le Code de l'éducation lui-même. Depuis plusieurs années, les activités militantes sont systématiquement réprimées par des agentEs de la sécurité (sous-traitée à une entreprise privée) mis sous pression par l'université. De même des étudiantEs mobiliséEs ont déjà été convoquéEs par l'administration, témoignant d'une généralisation des pratiques d'intimidation.

Malgré tout, une occupation pacifique de l'amphi Guyon sur le campus Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines à Aix-en-Provence a été entamée quelques jours après le recours au 49.3 par le gouvernement pour faire passer sans vote la réforme des retraites à l'Assemblée nationale. Le lendemain, 400 étudiantEs réuniEs en AG votaient pour le retrait de la réforme, inscrivant d'emblée leurs actions dans une mobilisation plus large, en demandant également le retrait du projet de loi Darmanin (asile et immigration). ConscientEs des difficultés à mobiliser des camarades étudiantEs bien souvent précairEs, salariéEs et/ou bour-

sierEs dont l'aide financière est conditionnée à l'assiduité aux cours et aux examens, iels ont exprimé une demande de « banalisation » du semestre, afin de permettre un élargissement de la mobilisation.

Pendant plusieurs semaines d'occupations, le Comité de mobilisation créé a organisé dans l'amphi Guyon des conférences et ateliers, des projections de films et des rencontres avec des acteurICEs de la mobilisation issuEs d'autres secteurs : travailleurEUSEs, militantEs et syndicalistEs.

Le 11 avril, l'Assemblée générale étudiante décide de bloquer durant la nuit les accès au bâtiment principal. Très tôt le jour suivant, l'université prend la décision de fermer l'ensemble du campus sans publier d'arrêté de fermeture, comme la loi l'exige. Elle porte immédiatement plainte pour « dégradations » et « entrave à la liberté d'expression », judiciarisant le mouvement social. Dans le même temps, l'UFR demande aux étudiantEs et personnelEs de ne pas se rendre sur place et de basculer en distanciel pour les tâches admi-

CAMPUS

IX-MARSEILLE

nistratives et les épreuves du contrôle continu, une manière de contourner et d'étouffer la mobilisation en empêchant notamment la tenue de l'Assemblée générale prévue par les étudiantEs ce matin-là. Elle s'est finalement tenue dans des conditions surréalistes, d'un côté les occupantEs parquéEs à l'intérieur et les autres contenuEs à l'extérieur, derrière les grilles du campus.

Sourde aux revendications portées par les étudiantEs

(un « 10 améliorable », l'accès à un local, le maintien des formations menacées de suppression), la direction de l'UFR n'a pas souhaité négocier le déblocage du bâtiment, menaçant directement de faire intervenir les forces de l'ordre. De nombreux étudiantEs et personnelEs ont alors exprimé leur soutien à la mobilisation et le refus de l'intervention policière faisant ainsi reculer le président de l'université.

Quelques jours plus tard, une délégation de l'intersyndicale est reçue par la direction de l'UFR et a pu constater l'absence de dégradations sur le campus, contrairement aux annonces de la direction de

l'UFR faisant état de violences et de dégradations, alimentant ainsi volontairement un climat de peur et de défiance à l'égard des occupantEs.

Le 18 avril au matin, le président de l'université autorise l'intervention des forces de l'ordre pour déloger les occupantEs, une pratique qui s'est particulièrement développée ces dernières années, démontrant la montée de l'autoritarisme dans l'Enseignement Supérieur. Le même jour, l'université publie un arrêté de fermeture antidaté du 12 avril, illustrant la façon dont les pouvoirs s'affranchissent de tout cadre légal à des fins autoritaires. Dans ce contexte, le directeur de l'UFR n'a cessé de criminaliser les occupantEs en communiquant aux personnelEs et aux étudiantEs des informations fallacieuses, faisant état de milliers d'euros de dommages, affirmations contredites plus tard par le président de l'université. L'objectif recherché est toutefois atteint, le semestre est terminé et la mobilisation étouffée.

Cette gestion unilatérale de la situation par la direction et la présidence illustre le contexte de restrictions des libertés au sein de l'université. Nous constatons depuis des années des entraves aux organisations syndicales étu-

diantes et personnelEs, complètement invisibilisées sur les campus par l'absence de mise à disposition de locaux ou leur attribution dans des espaces relégués. La possibilité d'organiser des réunions est également limitée de même que l'accès aux campus pour les personnelEs, les étudiantEs et surtout les « extérieurEs » sous prétexte de risques terroristes ou sécuritaires. Les travaux de rénovation sur le campus Saint-Charles ont conduit à l'installation de portiques automatiques comme sur le campus Timone par exemple. La sécurité des biens et des personnes est constamment invoquée pour dissimuler des pratiques autoritaires qui ne visent qu'à dépolitiser des campus où la vie est désormais soumise à des logiques libérales faisant obstacle à toute organisation collective.

Nos luttes actuelles entendent défendre un modèle d'enseignement supérieur et de la recherche ouvert, libre et gratuit où la formation ne donne pas seulement accès à un diplôme mais doit permettre le développement d'un esprit critique pour l'émancipation individuelle et collective.

Depuis le ministère Blanquer, c'est un calvaire d'enseigner le français en première. Mort de la liberté pédagogique, mort de tous les autrices et auteurs au programme, pluie de séquences clef en main soi-disant salvatrices mais surtout complices de la transformation de l'enseignantE en simple exécutantE.

Comment chercher à achever l'esprit critique de l'enseignantE - exécutantE ? En créant la panique ! Au programme indigeste et mortifère s'ajoute l'éventail inabordable des exercices type bac : analyse linéaire, commentaire composé, question de grammaire, exposé sur cursive, dissert' sur œuvre. Quel est le but de cette réforme ? Tout secouer, tout mélanger, fagoter le bac français en épreuve de capes, d'agreg déguisée, ouvrir la voie royale à l'élitisme de terminale et au plagiat du grand oral de l'ENA.

Avec Blanquer la liberté pédagogique a été sacrifiée pour un élitisme d'apparat, avec Pap Ndiaye l'autoritarisme étouffe enseignantEs et élèveEs dans un corset de plus en plus étriqué. L'épidémie COVID a peut-être retardé l'exécution totale et surtout la logique implacable et comptable du nombre de textes à maîtriser pour l'oral : 20 au minimum en série générale ! Notre nouveau ministre s'est bien chargé de la relayer et de veiller à l'appliquer.

On avait déjà dit adieu aux choix des œuvres, des auteurICEs, au sens des savoirs, nous avons ap-

privoisé en serrant les dents la contrainte de bachoter, aller souvent trop vite et surtout demander aux élèveEs d'être de vrais coupeaux suisses pour faire face aux bouleversements élitistes ; cela n'a pas suffi : place à présent aux injonctions martelées et aux coups de marteau sur les doigts ! Depuis le 2 mai, nos boîtes mail sont inondées de fichiers où apparaissent

des inquiétudes que certains professeurs ont pu exprimer à ce sujet, lors de ce groupe de travail ou à d'autres occasions. Nous rappelons toutefois, comme nous l'avons fait aux professeurs du groupe de travail, qu'un professeur qui déroge aux textes réglementaires en vigueur se met en défaut » (réponse de l'académie d'Orléans-Tours).



en rouge  n majuscules et en gras : 20 TEXTES EN SÉRIE GÉNÉRALE ! C'est un nouveau passage en force, un 49.3 de l'éduc nat' pour mettre fin à la contestation unanime depuis des mois.

Les syndicats dénoncent depuis février l'infaisabilité de ce nombre démesuré, une illusion d'échanges avec les inspecteurICEs a eu lieu lors de groupes de travail. Voici un extrait de la réponse, rendant compte de ce dialogue de sourd.e.s : « Nous avons été interpellés sur le nombre de textes. Nous avons bien pris note

Malgré ces menaces, nous sommes nombreux à ne pas flancher, à avoir exprimé notre refus par courrier pour le bien des élèveEs, pour ne pas les mettre en panique avant les épreuves, pour qu'ils puissent toutEs suivre en cours de français sans céder à la tentation de l'avalanche de photocopies ou d'analyses de textes dictées, pour préserver notre relation de confiance et notre posture éducative. En conséquence  répression commence à tomber. Ce 12 mai, dans un établissement de l'académie d'Aix-Marseille, l'équipe de lettres a été convoquée par une inspectrice, la proviseure a refusé de signer leurs descriptifs et les professeurEs ont été « signaléEs en haut lieu pour faute ». C'est sûrement le début d'une longue liste mais surtout d'un autoritarisme s'abattant à tous les étages.

La crainte du pan-pan-cul-cul ne serait-elle pas agitée pour faire regretter les grèves, démobiliser pour la suite mais aussi s'assurer d'un élitisme renforçant les inégalités ? Et si l'on décidait de faire un pas de côté, prendre le contre-pied : n'y a-t-il pas de quoi redoubler de colère ? A nous de nous unir, réagir, pour les élèveEs et contre les réformes de plus en plus dévastatrices.